

15 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le 15 juin, à quatorze heures trente, la Commission Locale de l'Eau du Sage de l'Elorn, régulièrement convoquée, s'est réunie à la Maison des Services Publics 59, rue de Brest à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Glémarec.

Membres de la CLE présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- M. Jean-Paul Glémarec, *Président de la Commission Locale de l'Eau* ;
- M. Thierry Fayret, *Président du Syndicat de bassin de l'Elorn et vice-président de la CLE* ;
- M. François Collec, *maire de la commune de Loperhet et vice-président de la CLE* ;
- M. Francis Estrabaud, *conseiller général du canton de Sizun* ;
- Mme. Geneviève Henry, *conseillère municipale de Brest* ;
- M. Henri Billon, *maire de la commune de Loc-Eguiner* ;
- M. Jean-Claude Le Tyrant, *maire de la commune de Daoulas* ;
- M. Jean-Paul Le Roux, *conseiller général du canton de Concarneau* ;
- M. Yan Fanch Kerneis, *conseiller municipal de Plouzané* ;
- Mme. Monique Le Bot, *conseillère municipale de Plougastel-Daoulas* ;
- M. Patrick Le Henaff, *adjoint au maire, commune d'Irvillac* ;
- M. Jean-François Kerbrat, *adjoint au maire, commune de Saint-Sauveur* ;
- M. Philippe Héraud, *maire de la commune de Plounéventer* ;
- Mme Pascale Begoc, *adjointe au maire, commune de Sizun* ;
- M. Louis Fagot, *maire de la commune de Guimiliau* ;

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

- Mme. Hélène Corre, *représentante de la Chambre d'Agriculture du Finistère* ;
- M. Hervé-Marie Pouliquen, *représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie* ;
- M. Jean-Yves Kermarrec, *Président de l'AAPPMA de l'Elorn* ;
- M. Yvon Pinvidic, *représentant de la FDSEA* ;
- M. Louis Léon, *représentant de la Confédération Paysanne* ;
- M. Patrick Gouez, *représentant de « Eau et rivières de Bretagne »* ;
- M. Arnaud Clugery, *représentant d'Eau et Rivières de Bretagne* ;
- M. Jean-Pierre Le Gall, *Bretagne Vivante* ;
- M. Benoît Huot, *représentant de l'association des moulins du Finistère* ;

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat :

- M. Le Lann, *Représentant du Préfet du Finistère* ;
- M. Poincelet, *représentant de la Préfecture Maritime* ;
- M. Stéphane Garot, *Chef de la Mise 29* ;
- Mme. Sophie Sauvagnat, *représentant le directeur de la DDTM* ;
- M. Benoît Lavenir, *représentant Le délégué à la mer et au littoral de la DDTM* ;
- M. Philippe Robert, *représentant Le Directeur de la délégation territoriale du Finistère de l'ARS*

Avaient donné pouvoir :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- M. Lucien Cevaër, *Parc Naturel Régional d'Armorique, à M. François Collec* ;
- M. Maxime Paul, *conseiller municipal de Brest, à Jean-Paul Glémarec* ;
- Mme. Paulette Dubois, *conseillère municipale de Brest, à M. Thierry Fayret* ;

Assistaient à la réunion :

- M. Philippe Masquelier, *animateur du SAGE de l'Elorn* ;
- M. Jérôme Vassal, *animateur du Bassin versant de l'Elorn* ;
- M. Jérémie Bourdoulous, *chargé de mission Natura 2000 Elorn* ;
- Melle. Nolwenn Le Gac, *chargée de mission Zones humides/Bocage* ;
- Melle. Gwenola Le Menn, *technicienne de rivière* ;
- Mr Patrice Le Coat, *Syndicat de Bassin de l'Elorn* ;
- M. Sébastien Le Coustumer, *Conseil Général* ;
- M. Jean-Luc Jégou, *Brest métropole océane* ;
- M. François Codet, *Conseil Régional*.

Étaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- M. Pascal Inizan, *conseiller municipal de Landerneau* ;
- M. Claude Bervas, *maire de la commune de Dirinon* ;
- M. Maxime Paul, *conseiller municipal de Brest* ;
- M. Paulette Dubois, *conseillère municipale de Brest* ;
- M. Michel Le Bourdonnec, *conseiller municipal du Relecq-Kerhuon* ;
- M. Jean-François Kerbrat, *adjoint au maire de Saint-Sauveur* ;
- M. Lucien Cevaër, *représentant du Parc Naturel Régional d'Armorique* ;

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

- M. Marcel Coatanhay, *représentant d'UFC Que Choisir ?* ;

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat :

- M. Le Préfet du Bassin Loire-Bretagne ;
- M. Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- M. Le directeur d'Ifremer ;
- M. Le Directeur du Parc Naturel Marin d'Iroise.



Le Président accueille les participants et propose à la CLE d'adopter le procès-verbal de la séance du 03 Février 2010. Aucune observation n'étant faite sur le compte-rendu de cette réunion, celui-ci est donc adopté.

Le Président présente l'ordre du jour de la séance et précise que la séance se terminera par la signature du SAGE de l'Elorn par Mr. Le Préfet du Finistère.

Agence de l'eau

Le Président fait état du classement, au titre de la DCE (directive cadre sur l'eau), en état médiocre de la qualité de l'eau du lac du Drennec.

JF. Kerbrat demande quelles mesures doivent adoptées après ce constat.

P. Masquelier précise qu'il semble que le problème principal se situe sur les critères de la classification.

Le lac du Drennec n'est sans doute pas en très bon état, mais le classer en état médiocre, alors qu'il était considéré jusqu'alors en bon état, provoque une incompréhension générale.

JP Glémarec ne voit pas quels programmes d'actions pourraient permettre d'atteindre les niveaux de bon état tels qu'ils sont indiqués dans les textes qui sont à l'origine de ces classements et remarque que les instruments de mesure bougent tout le temps depuis 2004, ce qui est irritant et difficile à gérer pour ceux qui ont à mettre en œuvre des plans d'action.

Y Pinvidic demande s'il faut supprimer toutes les exploitations agricoles pour atteindre le bon état de cette retenue. JP Glémarec répond que ce la ne suffirait certainement pas, au vu des niveaux à atteindre.

JY Kermarrec indique qu'on ne peut pas se contenter de 25 mg en sortie du Mougau. Il y a un problème qu'on peut certainement régler sans pour autant faire disparaître les exploitations agricoles. JP Glémarec n'est pas en désaccord avec ce constat mais précise qu'il ne sait pas comment on pourrait atteindre les valeurs du bon état, telles qu'elles sont définies aujourd'hui pour les plans d'eau.

P Robert ajoute sur ce sujet que les zones de baignade du Drennec ne sont pas considérées en état suffisamment bon au titre des directives baignade, et qu'il faut rapidement traiter aussi ce problème.

P Gouez se rappelle que l'on a su prendre les moyens nécessaires pour déplacer les agriculteurs lors de la création du barrage, il estime que l'on doit savoir trouver les moyens de régler ce problème.

F Estrabaud pense qu'il ne faut pas stigmatiser les quelques agriculteurs situés sur le BV du Mougau, et que l'on ne supprimera pas l'agriculture sur ce territoire.

JP Glémarec termine en rappelant que cette zone est sur le territoire du SAGE de l'Elorn, qui a des objectifs atteignables et compréhensibles, or, nous sommes face à une situation dans laquelle les objectifs sont incompréhensibles.

Inventaire des zones humides – Sizun, Saint Urbain et Bodilis

N LE GAC présente les résultats des inventaires des zones humides des communes de Daoulas, Loc-Eguiner et Locmélar (Cf. Fiches bilan des inventaires communaux). Ces 3 inventaires ont été validés en conseil municipal. H Billon, maire de Loc Eguiner, témoigne du bon déroulement de l'opération sur sa commune.

JP Glémarec indique que les données seront transmises au Conseil Général du Finistère pour être intégrées à l'inventaire permanent des zones humides du Finistère.

Le Président soumet au vote des membres de la CLE, l'inventaire des zones humides des communes de Daoulas, Loc-Eguiner et Locmélar

- Avis favorable à l'unanimité.

Inventaire des cours d'eau – Gouesnou -, Bohars, Le Relecq-Kerhuon, Dirinon et La Martyre

G LE MEN présente les résultats des inventaires des cours d'eau de Bohars, Gouesnou, Le Relecq-Kerhuon, Dirinon et La Martyre (Cf. diaporama joint).

En plus des 5 communes présentées à la CLE du 15 juin 2010, il reste 7 communes pour lesquelles la CLE n'a pas donné son avis : 4 de BMO (Brest, Guilers, Guipavas, Plougastel-Daoulas) et 3 des bassins versants de l'Elorn et de la Rivière de Daoulas (Loperhet, Tréflévénez et Plougourvest).

Pour rappel, un avis favorable de la CLE a été donné à environ la moitié des communes, lors des précédentes réunions, et l'autre moitié a obtenu un avis réservé.

- Commune de Bohars :

Une dizaine de petits ruisseaux (de l'ordre de quelques centaines de mètres), un bief de moulin, 6 sources plus en amont et des busages routiers sont à rajouter.

Une source est située plus en aval et une erreur d'emplacement a été notée.

- Commune de Gouesnou :

3 ruisseaux, une quinzaine de petits ruisseaux, 3 sources plus en amont et des busages (routiers, sous l'aéroport et au centre ville) sont à rajouter.

3 sources sont situées plus en aval et 3 erreurs d'emplacement ont été notées.

H Corre remarque que des suppressions n'ont pas été validées par l'ONEMA et qu'une réunion est prévue à Gouesnou avec la Chambre d'Agriculture pour valider les modifications.

- Commune du Relecq-Kerhuon :

1 ruisseau et 2 portions de cours d'eau busées sont à rajouter.

2 erreurs d'emplacement de cours d'eau ont été notées.

- Commune de Dirinon :

2 ruisseaux et des sources plus en amont sont à rajouter.

1 busage est à supprimer ainsi que l'affluent le plus à l'ouest du ruisseau de Ty Poas.

2 erreurs d'emplacement de cours d'eau ont été notées.

Un doute subsiste sur la suppression de l'affluent le plus à l'ouest du ruisseau de Ty Poas (pas validée par l'ONEMA). Une nouvelle vérification sur le terrain sera nécessaire.

- Commune de La Martyre :

2 ruisseaux et une source plus en amont sont à rajouter.

JP Glémarec propose d'envoyer à la DDTM les remarques pour les communes de Bohars, Le Relecq-Kerhuon et La Martyre et de mettre en attente, jusqu'à la prochaine réunion de la CLE, les communes de Gouesnou et de Dirinon le temps de révéifier les suppressions non validées par l'ONEMA.

Il soumet donc au vote de la CLE la proposition suivante :

Avis favorable pour les inventaires de Bohars, du relecq-Kerhuon et de la Martyre, assortis des remarques exprimées plus haut, et renvoi à une prochaine CLE des avis pour Gouesnou et Dirinon, après éclaircissements.

➤ Vote favorable à l'unanimité.

Bilan 2009 du Contrat de Rade

J Vassal, N Le Gac, G Le Men et P Masquelier présentent le bilan des réalisations 2009 du contre de rade 2008-2010. (cf diaporama joint)

Lors de la présentation des « contaminations bactériologiques des zones conchylicoles et des zones de baignade », P Robert indique qu'un point d'eau est nécessaire à proximité des toilettes, y compris de toilettes sèches.

Philippe Masquelier répond que cela sera pris en compte.

Toujours lors de la présentation des « contaminations bactériologiques des zones conchylicoles et des zones de baignade », Mr YF Kerneis demande où en est le classement des zones de baignades. P Masquelier répond que Brest métropole Océane a déjà réalisé la plupart des profils de baignade de son territoire, et que certaines plages risquent, si l'on ne fait rien d'ici à 2015, d'être déclassées. Il faut donc mettre en place, et poursuivre, des travaux pour améliorer la situation.

Lors de la présentation de la chartre « Jardiner au naturel, ça coule de source ! », A Clugery suggère que la CLE puisse également demander d'interdire la vente libre de pesticides, et que ce ne soient pas uniquement les associations qui portent cette demande.

Le Président lui répond que la CLE va travailler sur la mise en place des futurs contrats de SAGE et de Bassin Versant, et devra faire des propositions. Des groupes de travail seront mis en place en septembre.

Concernant l'aide à l'acquisition de matériel de désherbage

Jean-Paul Glémarec demande quel traitement est utilisé pour les mauvaises herbes cimetièrre et terrain de football.

Jean-Claude Le Tyran répond qu'il a des contrats avec des sociétés pour travailler en mécanique, mais que ça reste problématique pour le terrain de sports. Avec d'autres communes, ils essaient de trouver des solutions.

Jérôme Vassal ajoute que la gestion des cimetièrres et des terrains de sports nécessitent une véritable révolution esthétique et culturelle.

- Avis favorable à l'unanimité.

Bilan des travaux 2009 de la CLE

P Masquelier présente un bilan des travaux de la CLE en 2009 qui devra être transmis au Préfet de Bassin. (Voir compte-rendu joint)

Présentation de l'inventaire des plans d'eau

J Vassal présente un résumé de l'étude sur les plans d'eau du territoire du SAGE, réalisée par les étudiants de l'institut de Géoarchitecture. (Voir diaporama joint)

Questions diverses

Le Comité de Bassin vient de demander à la CLE de valider la liste des ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique sur le territoire du SAGE, à effacer ou aménager dans le cadre des dispositifs Grenelle 1. (voir diaporama joint)

Cette liste correspond à celle qui a été présentée à la dernière réunion de la CLE, il est proposé de la valider.

- Avis favorable à l'unanimité.

Pour cette fin du cycle d'élaboration du SAGE, Jean-Paul Glémarec souhaite vivement remercier l'ensemble des acteurs qui se sont impliqués dans la démarche en donnant de leur temps, de leur intelligence individuelle et collective. Il salue cette communauté d'objectifs, l'ambition manifestée pour notre territoire et espère un engagement fort des acteurs pour sa réussite.

*
* *

Rappel : tous les documents du SAGE, validés par la CLE, sont disponibles sur le site www.rade-brest.fr sous l'onglet « SAGES » ainsi que sur le site du Syndicat de Bassin de l'Elorn : www.syndicat-bassin-elorn

Coordonnées de l'animateur du SAGE

Philippe MASQUELIER

SBE – Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS

Secrétariat : 02.98.25.93.51

Tel : 06.77.69.41.57 ; Fax : 02.98.25.93.53

Courriel : sage.elorn@wanadoo.fr

Internet : <http://www.rade-brest.fr> ou www.syndicat-bassin-elorn onglet « SAGES »